

AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 16-124-3 modifiant le règlement numéro 16-124 concernant le plan d'urbanisme

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à apporter toute modification requise au plan d'urbanisme afin d'intégrer l'identification d'endroits sur le territoire municipal qui sont peu végétalisés, très imperméabilisés ou sujets au phénomène d'îlots de chaleur urbain. Le projet identifie également les mesures permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2024, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro 16-124-3 modifiant le règlement numéro 16-124 concernant le plan d'urbanisme (îlots de chaleur).
2. **Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 février 2024, à 17 h à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140 rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague.** L'objet de l'assemblée publique est la présentation du projet de règlement numéro 16-124-3 modifiant le règlement numéro 16-124 concernant le plan d'urbanisme (îlots de chaleur). Au cours de cette assemblée publique, un membre du Conseil expliquera le projet de règlement et les effets de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le résumé du projet de règlement numéro 16-124-3 modifiant le règlement numéro 16-124 concernant le plan d'urbanisme peut être consulté sur le site Internet municipal dans la section «Greffé et administration» / Avis publics. Une copie papier du projet de règlement peut être également consultée à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 29 janvier 2024.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière